

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 41

Séance du 22 OCTOBRE 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

M. WEISHAAR, Mme HITTler, MM. KLIPFEL, PREVOT, BABILON,
WEISBECKER, (excusés) représentés respectivement par MM. ROHMER,
VOGEL, Mme WINCKEL, MM. FEIG, DUBOIS, Mme RICHTER,
MM. HELMER E., HERRLE, NEUHARD, FROEHLICH, Mme GESANG,
(excusés).

DEL. N° 120/2001

OBJET : ASSAINISSEMENT INDEMNISATION DE DEGATS DE CULTURE

Le Président informe le Conseil Communautaire que, suite aux travaux d'assainissement effectués dans le cadre du contrat pluriannuel du SICTEU de l'Eberbach, Monsieur Wilfried KEMMNER de BIBLISHEIM a droit à une indemnisation pour dégâts de culture (mais non irrigué).

- *CONSIDERANT l'avis favorable émis par la sous-commission « assainissement »*

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

***. décide de fixer l'indemnisation pour dégâts aux cultures de
Monsieur Wilfried KEMMNER à 88 F l'are (prix moyen correspondant
au tarif de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin), soit un montant total de
4 004 F pour 45,50 ares.***

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 23 octobre 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

